

COMMUNE DE SAINT-MERD-LA-BREUILLE
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SESSION ORDINAIRE

☺☺☺☺☺☺☺
REPUBLIQUE FRANÇAISE

SEANCE DU 12 AVRIL 2019

☺☺☺☺☺☺☺

ETU le
10 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, et le Vendredi 12 avril à 20 heures 30 minutes,
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué,
S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de **Monsieur FAUGERON Guy, Maire.**



NOMBRE DE MEMBRES :

- Afférents au conseil municipal : 11
- En exercice : 10
- Qui ont pris part à la délibération : 9+1 pouvoir

PRESENTS : FAUGERON Guy – DETOUR Jean-Paul – VEDRINE Denise – ROCHE Grégory – REUGE Bernard - Hervé MAZET – SERVOLLE Jean-Pierre – DEMICHEL Stéphane – DULA Jeannine

ABSENTS EXCUSES : Monsieur LEGOUEIX David

POUIVOIR : Monsieur LEGOUEIX David donne pouvoir à Monsieur DETOUR Jean-Paul

Date de convocation : 05 Avril 2019

Secrétaire de séance : Madame DULA Jeannine

DELIBERATION N° 2019/27
SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE HAUTE-CORREZE VENTADOUR – PROJET SCOT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat Mixte de Haute Corrèze Ventadour s'est engagé depuis 2016 dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) afin d'élaborer un projet de territoire et de coordonner les politiques locales. Il s'agit d'un outil de d'aménagement et de développement des territoires.

Un diagnostic présentant les forces et faiblesses du territoire a été réalisé par le bureau d'étude « UrbaDoc » et quatre commissions thématiques ont été mises en place pour construire le projet SCOT :

- Commission « Habitat-Logement »,
- Commission « Équipements »,
- Commission « Activités économiques »,
- Commission « Eau et environnement »,

Précise que le SCOT sera un document pilier pour la réalisation du PLUi et du PLH et que le projet SCOT du Pays de Haute-Corrèze Ventadour a été arrêté par délibération du comité syndical du 19 février 2019.

Propose d'émettre un avis sur le projet conformément à l'article L.413-20 du code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents + 1 pouvoir DECIDE d'approuver le projet SCOT élaboré par le Syndicat Mixte de Haute-Corrèze Ventadour.

Résultat du vote :

Présents : 9 / Votants : 9 / Exprimés : 10 / Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 0

FAIT ET DELIBERER LES JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS – AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES – POUR COPIE CONFORME, le 16 AVRIL 2019

Transmis le 17/04/2019
Affiché le 17/04/2019

LE MAIRE,

FAUGERON GUY